

Réponse donnée par M. Marín au nom de la Commission*(29 octobre 1998)*

L'Honorable Parlementaire voudra bien se reporter à la réponse que la Commission a donnée à la question écrite E-2191/98 de M. Ford ⁽¹⁾.

⁽¹⁾ JO C 13 du 18.1.1999, p. 152.

(1999/C 96/233)

QUESTION ÉCRITE E-3089/98**posée par Nikitas Kaklamanis (UPE) à la Commission***(16 octobre 1998)*

Objet: «Blocus» d'un monastère orthodoxe par l'armée turque

Mor Gabriel est l'un des plus anciens monastères orthodoxes au monde. Situé en Turquie, sa fondation remonte à plus de mille six cents ans et l'on y enseigne, de nos jours encore, la foi orthodoxe et la langue araméenne. Il représente aussi le foyer spirituel de trois millions de Syriens orthodoxes. Ces derniers mois, de grands journaux américains (dont le Los Angeles Times, dans son édition du 21 août 1998) ont rapporté que l'administrateur islamique en charge de la région où se trouve le monastère, M. Fikret Güven, tentait — en usant de divers artifices — de mettre un terme à l'enseignement dispensé aux trente étudiants qu'abrite actuellement l'édifice.

Appliquant la tristement célèbre loi raciste qui interdit l'ordination de ressortissants non turcs, les autorités d'Ankara entendent chasser une fois pour toutes du monastère ceux qui y professent la foi chrétienne. Ces derniers temps, elles viennent d'installer dans le village tout proche de Haberli un poste de contrôle de l'armée (gardé par des chars) dont les occupants relèvent l'identité des visiteurs du monastère.

Quel est le point de vue de la Commission sur cette affaire? Comment envisage-t-elle de réagir, dès lors que, manifestement, la Turquie se sent encouragée par l'inertie qu'oppose l'Union européenne à chaque violation des droits des minorités non musulmanes vivant encore sur le territoire turc et en profite pour renchérir dans ses manœuvres d'intimidation et de harcèlement à leur encontre?

Réponse donnée par M. van den Broek au nom de la Commission*(10 novembre 1998)*

L'Honorable Parlementaire voudra bien se reporter à la réponse que la Commission a donnée à la question écrite E-2159/98 de M^{me} Daskalaki ⁽¹⁾.

⁽¹⁾ JO C 31 du 5.2.1999, p. 128.

(1999/C 96/234)

QUESTION ÉCRITE E-3092/98**posée par Laura González Álvarez (GUE/NGL)
et Pedro Marset Campos (GUE/NGL) à la Commission***(16 octobre 1998)*

Objet: Retard dans le paiement des fonds du programme Leader 1

Le centre de développement rural (CEDER) «La Montagne» est une entité créée dans la commune de Cocentaina (Alicante — Espagne) qui a participé activement au développement du programme Leader 1.

Par l'intermédiaire de ce centre, différentes subventions ont été octroyées pour des projets, déjà conclus, dans les communes rurales voisines. Cependant, malgré le temps écoulé depuis l'octroi des subventions par le CEDER «La Montagne» en 1994 et la conclusion définitive des projets subventionnés, la totalité des subventions octroyées n'est pas encore parvenue aux bénéficiaires.

Le CEDER «La Montagne» invoque comme motif de ce retard auprès des collectivités bénéficiaires le non-versement de la totalité des montants qu'il aurait dû recevoir de l'Union européenne.